

## Mairie de TREFFORT-CUISIAT (01370)

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 février 2015

La séance est ouverte à 20h35 sous la présidence de MME WIEL Monique, Maire

Membres présents : M. CANTIN, L. CARON, F. CHABERT, D. GOUDARD, O. JOLY, JL LEBOEUF, R. MARECHAL, A. MONCEL, P. PARE, E. PUITIN, M. PUDDU, G. RAMAKERS, P. ROBIN, E. STUTZ, K. SUTTER, M. WIEL

Commission consultative : B. AUDRY, G. LACROIX, C. BAZIN, G. REMILLIEUX

Excusés : F. MEUROU, JM CURNILLON, S. TISSOT

Absent :

Secrétaire de séance : K. SUTTER

Convocation et affichage : 19 février 2015

Madame le maire informe le conseil de la démission de Maud REHFUSS de son mandat de conseiller municipal. Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, la réception de la démission d'un conseiller municipal a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de la liste. Monsieur Jean-Yves PERRET a donc été contacté. En cas de refus de sa part, le suivant de la liste sera sollicité.

#### **Approbation du dernier compte rendu**

Un conseiller fait remarquer que les compte-rendu sont publiés sur le site avant d'être approuvés par les conseillers. Mme le maire rappelle qu'en application du code des collectivités territoriales, le compte rendu doit être affiché sous huit jours et que d'une façon pratique, il serait difficile de faire signer le compte-rendu dès la fin de la séance, ce dernier n'étant qu'à l'état de brouillon. Elle précise toutefois qu'elle est vigilante et contrôle ce compte-rendu avant diffusion (responsabilité qui lui est donnée par le code des Collectivités territoriales) et que si des erreurs sont faites ou des modifications apportées, elles sont signalées sur le compte-rendu de la séance suivante.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

#### **Débat d'orientations budgétaires**

Le débat d'orientations budgétaires a été préparé par la commission finances sous la présidence de JL LEBOEUF. Chaque conseiller a reçu un fascicule de propositions.

Madame le Maire présente les résultats du compte administratif et une première esquisse du budget construit avec les reports de l'exercice précédent et les restes à réaliser en recettes et en dépenses d'investissement.

#### **Budgets annexes**

Les propositions d'inscriptions budgétaires pour les budgets annexes sont présentées en équilibre moyennant une avance du budget général de 378 189 € correspondant principalement au déficit du budget réseau de chaleur et de la base de loisirs (travaux de rénovation du camping en cours).

Atelier relais : ce budget dégage la somme d'environ 445 000 € pour la construction de nouveaux ateliers relais. Néanmoins, la construction d'un atelier relais ne sera pas une priorité pour 2015.

Base de loisirs : inscription d'une dépense de 350 000 € pour la réfection des réseaux. Les travaux sont en cours et seront financés par de l'autofinancement issu du budget général complété par des subventions du conseil général et du CTLLA. Au niveau des recettes, il a été noté une diminution en 2014 engendrée principalement par la météo peu propice au camping et à l'absence du régisseur en congé maladie.

Développement commercial : ce budget dégage une somme de plus de 500 000 € pour l'installation éventuelle de nouveaux commerces. Une baisse des loyers est prévue du fait de la cessation d'activité du restaurant de la Grange du Pin. En travaux sont prévus également la réfection du toit du restaurant de la Grange du Pin et le remplacement des volets de l'Embellie.

Réseau chaleur : Le déficit est compensé par le budget général, mais ce budget est amené à s'autofinancer dans les prochaines années. Une provision de 40 000 € a été inscrite pour le remplacement de la chaudière fuel.

Assainissement : Ce budget retrace les dépenses et recettes des 3 stations de la commune, l'assainissement individuel étant une compétence communautaire. Des dépenses pour l'étude du schéma d'assainissement ont été inscrites. Cette étude est subventionnée pour 80 % et permettra d'avoir un diagnostic précis de l'état des réseaux, diagnostic qui permettra d'orienter les décisions à venir pour de nouveaux investissements.

Lotissements : Les 2 opérations St Michel et Pré Michaud sont terminées et les budgets ont été clôturés au 31/12/2014. Les excédents de 84 181 € et 48 862 € sont reportés au budget général 2015. Ces excédents compensent en réalité, le déficit du lotissement Verger du Moulin qui avait été déficitaire (ces 3 lotissements avaient été menés de front et devaient s'équilibrer en fin d'opération).

*21 h 15 : arrivée de Laetitia CARON*

CCAS : les budgets sont présentés pour information puisque le vote revient aux membres des CCAS. Une subvention communale de 5 000 € est proposée, mais le conseil souhaiterait que cette subvention soit votée en fonction des besoins réels des CCAS, au vu de la présentation d'un budget comme cela est fait pour toutes les associations.

### Budget général

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à 3 127 674 € après report des produits antérieurs de 1 064 249 € (+ report des excédents des lotissements). Elle dégage un autofinancement pour l'investissement de 1 153 433 €. Les notifications des dotations n'ayant pas été reçues, les prévisions de recettes ont été fixées avec prudence du fait notamment de la baisse annoncée des dotations de l'Etat. Le taux des impôts locaux n'a pas été modifié.

Au niveau des charges à caractère général (chapitre 011), il faut noter une dépense supplémentaire d'environ 100 000 € pour les Temps d'Activités Périscolaires. Il avait été décidé initialement de proposer des activités de qualité et de ne pas demander de participation

financière aux parents. Certains élus se demandent si la commune a vraiment les moyens de continuer sur ce principe. Mme le maire précise qu'il n'est pas souhaitable de modifier l'organisation actuelle, l'année scolaire ne se terminant qu'en juin. Mais il apparaît important de faire le point financier en fin d'année scolaire pour éventuellement envisager de nouvelles pistes moins onéreuses pour la collectivité.

Les économies réalisées au niveau de l'éclairage public feront l'objet d'une prochaine présentation, tous les éléments n'ayant pas été transmis par le syndicat d'électricité. Mais une communication à ce sujet paraît indispensable, compte-tenu des revendications suscitées par ce dossier.

Pour les charges de personnel (chapitre 012) : une maîtrise des dépenses est indispensable et des solutions de mutualisation doivent être recherchées au niveau de l'intercommunalité afin de mieux « utiliser » le personnel. Les absentéismes coûtent également à la collectivité et certains pensent qu'il serait souhaitable de travailler sur les causes de ces arrêts de travail. Les charges de personnel ont sensiblement augmenté du fait de la création du poste à la médiathèque et également de la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires. Il est à noter que les charges de personnel ont été contrôlées en 2014 suite au non remplacement d'un agent parti à la retraite en cours d'année (juillet 2014) et dont le remplacement a été réalisé en janvier 2015.

De par l'augmentation des charges et la diminution des recettes, certains conseillers appellent à rester vigilants et craignent une réduction de la capacité d'autofinancement, ce qui n'est pas en phase avec les objectifs que s'était fixés l'équipe municipale.

Pour l'investissement, Mme le maire propose les opérations suivantes :

Acquisition de foncier	240 000 €
Actuellement, Mme le maire a engagé des démarches de négociation pour 2 bâtiments sur Cuisiat, le but étant de redynamiser le cœur de village en proposant éventuellement de nouveaux logements en location et l'installation d'un commerce (prévu sur le budget développement commercial). Certains conseillers pensent que le rôle d'une commune n'est pas de proposer du locatif et que l'initiative privée est relativement présente sur notre secteur ; il serait peut-être plus judicieux de mobiliser les finances et les ressources humaines pour envisager la création d'un nouveau lotissement. Certains conseillers regrettent également que les négociations aient été engagées sans que le conseil en ait débattu auparavant. Mme le maire précise que ces questions ont été abordées en réunion d'adjoints dont le compte-rendu est diffusé à tous les élus. Elle s'étonne donc de n'avoir reçu aucune réaction.	
Travaux gendarmerie	30 000 €
Mairie	505 000 €
Investissements des clubs	3 840 €
Aménagement RAM + foyer	300 000 €
Amélioration voirie + arrêt de car	80 000 €
Certains conseillers s'interrogent sur l'opportunité d'aménager un autre arrêt de car sur Cuisiat. Ne pourrait-il pas y avoir qu'un seul arrêt de car, au niveau de la place, dans la mesure où ce site est déjà aménagé et	

sécurisé ? Il suffirait d'améliorer le cheminement. Mme le maire précise que le dossier est actuellement à l'étude auprès de la commission Aménagement des villages. Il est également prévu l'aménagement de la petite parcelle à proximité de la fromagerie, en lien direct avec le reste de la place.	
Fonds CD, DVD, livres, médiathèque	30 000 €
Piste cyclable (étude)	6 000 €
Aménagement plan d'eau Prévision pour l'aménagement du tour du lac + enrochement	70 000 €

22 h 40 : départ de Emilie PUITIN

Subventions versées aux associations : les conseillers sont invités à faire part de leurs remarques avant la prochaine séance de vote du budget.

### **ONF : coupes 2015**

Mme le maire donne lecture au conseil municipal de la lettre émanant des services de l'ONF concernant les coupes à asseoir en 2015 dans les forêts soumises au régime forestier. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le martelage des coupes suivantes :

Parcelles	Volume estimé en m3		Destination
	Résineux	Feuillus	
1	550	50	Délivrance
23	121	30	Contrat bois façonnés
7	280	60	Contrat bois façonnés
13	252	50	Contrat bois façonnés
14	198	70	Contrat bois façonnés

Les garants de la bonne exploitation du bois sont JM CURNILLON, G. LACROIX, JL TIRAND

### **Constitution de la commission communale d'aménagement foncier**

Mme le maire informe que suite à la demande de la précédente municipalité, le Conseil Général a décidé d'instituer une commission communale d'aménagement foncier. Dans ce cadre, le conseil municipal doit désigner un conseiller municipal titulaire et 2 suppléants. Il doit également élire le collège des propriétaires de biens fonciers non bâtis, soit 3 titulaires et 2 suppléants ainsi que des propriétaires forestiers (2 titulaires et 2 suppléants). Un appel à candidature a été lancé au cours du mois de janvier.

Au vu des candidatures et après délibération, à l'unanimité, sont :

- Designés représentant du Conseil Municipal titulaire Jean-Michel CURNILLON  
suppléants Robert MARECHAL et Olivier JOLY

- Elus  
Propriétaires fonciers titulaires : Gérard LACROIX, Raymond MAIRE, Danielle POBEL

Suppléants : Catherine LESCOUEZEC, Hervé GUILLERMIN  
Propriétaires forestiers titulaires : Pierre VOITURIER, Paul FAUVET  
Suppléants : Jean-Luc TIRAND, René PARRAIN

### **Vente de la boucherie**

Mme le maire fait un historique du dossier : la boucherie a été restaurée par la commune dans le cadre de l'opération « Cœur de Village » en 2005. Ce bâtiment a été loué à partir de 2006 sous couvert d'un bail avec clause de rachat pour un montant de 98 000 €. En 2011, le locataire a fait savoir qu'il ne souhaitait pas lever l'option d'achat. Depuis, le bien est loué sous couvert d'un bail commercial traditionnel pour un montant de 950 € par mois. Aujourd'hui, le boucher souhaite acquérir ce bien. Le coût pour la commune a été de 146 000 € et l'estimation des domaines fait état d'une valeur de 91 000 €. Considérant qu'il est important de pérenniser les commerces et le montant des loyers déjà acquittés, Mme le maire propose la vente de ce local au prix négocié de 75 000 €.

Certains conseillers regrettent qu'une négociation ait été menée alors même que le principe de la vente n'ait pas été discuté préalablement en conseil. Il est important que la commune garde la maîtrise des commerces, d'autres locaux sont concernés et cette vente va créer un précédent. Le cas de la boulangerie et de la pharmacie était différent car la vente était prévue contractuellement. Le boucher n'ayant pas souhaité lever l'option d'achat au moment où il en avait la possibilité, la commune n'a aucune obligation de vendre et il n'y a aucune raison de ne pas se conformer à la valeur donnée par le service des domaines.

Mme le maire pense qu'il est important de ne pas perdre le boucher qui risque de trouver ailleurs un autre local à acheter. Cette vente serait réalisée sur le même principe que les ateliers relais (la commune n'étant qu'un relai pour permettre de lancer et de pérenniser une activité)

Après délibération et vote, le conseil municipal accepte :

- le principe de la vente de la boucherie (12 voix pour et 3 contre)
- le prix de vente de 75 000 € (8 voix pour et 7 voix contre)

### **Tarifs du camping**

Jean-Luc LEBOEUF présente la fiche de tarifs révisée par la commission tourisme (joint en annexe).

Accord du conseil à l'unanimité

### **Mise à disposition gratuite de la salle des fêtes**

Mme le maire présente au conseil une demande de l'association CCFD Terre Solidaire pour organiser à la salle des fêtes le 31 mai un petit déjeuner solidaire. La mise à disposition gratuite de la salle des fêtes est sollicitée. Certains élus font remarquer que même pour les associations de la commune, la salle des fêtes n'est pas mise à disposition gratuitement et ils craignent de créer un précédent en octroyant la gratuité complète à cette association caritative. Après en avoir délibéré, afin de ne pas trop grever le budget de l'association, le conseil municipal propose à titre tout à fait exceptionnel la mise à disposition du presbytère de Cuisiat au prix de 50 €.

## **Loyer Relais Assistantes Maternelles**

Après négociations, Mme le maire informe le conseil que le bureau communautaire a accepté le principe d'un loyer de 650 € par mois (non révisable) pour la mise à disposition des locaux destinés aux assistantes maternelles. Cette somme permettra un retour sur investissement sur 13 ans (pour rappel, les travaux sont estimés à 74 000 €). Certains conseillers rappellent que le RAM est une compétence de l'intercommunalité et qu'il est anormal que le contribuable de Treffort finance les investissements de la Communauté de communes, ils n'ont pas à payer les exigences de certains élus de la CCTER qui ne semblent pas avoir compris ce qu'était l'esprit communautaire. Aucune contrepartie n'est d'ailleurs demandée à la Commune de St Etienne du Bois pour le financement de l'agrandissement du Multi-accueil. Mme le maire précise que le cas est différent car à Treffort, les locaux appartiennent à la commune alors que les locaux du multi-accueil n'appartiennent pas à la commune de St Etienne du Bois. Et que la commune de Saint Etienne du Bois cède comme c'est l'habitude le terrain nécessaire à cette construction à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte un montant de loyer de 650 € non révisable pour la mise à disposition des locaux du RAM (3 voix contre)

## **Questions diverses**

Les 22 et 29 mars auront lieu les élections cantonales. Les bureaux de vote sont constitués

Le clic organise courant mars des réunions d'information à Meillonas et Simandre à l'attention des seniors, pour adapter son logement à son âge et à son handicap

**Prochain conseil : Jeudi 2 avril**

La séance est levée à 00 h 25